

## **Demandes d'interpellation**

*Les demandes d'interpellation sont déposées au bureau de la Chambre qui les renvoie en réunion publique de commission. Sur avis de la Conférence des présidents, le président peut toutefois décider qu'une interpellation présentant un intérêt général ou politique particulier sera développée en séance plénière ou décider de la transformer en question orale ou écrite.*

➤ **0056 Intérieur**

Interpellation de M. Gerolf ANNEMANS au premier ministre et au vice-premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique sur « l'aide directe du Mécanisme européen de stabilité aux banques ».

➤ **0057 Intérieur**

Interpellation de M. Jan VAN ESBROECK à la vice-première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances sur « la radicalisation croissante et la politique de réaction à chaud ».

➤ **0058 Économie**

Interpellation de M. Karel UYTTERSROT à la vice-première ministre et ministre de l'Économie, des Consommateurs et de la Mer du Nord sur « le manque de transparence en ce qui concerne la situation financière des centres De Grootte ».